



Quorum : 3 membres titulaires ou suppléants (*art.8 – Statuts EPMNL*)

Nombre de membres présents ou représentés : 7

VOTES :

- Pour : 7

- Contre : 0

- Abstentions : 0

ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

Conseil d'Administration du 23 mai 2018

Décision n°18CA-022

Objet : Marché « contrats collectifs santé et prévoyance »

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

REUNI EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCIDE :

- VU** la délibération n°11SP-1205 du Conseil Régional des 13 et 14/10/2011 relative à la création de l'Établissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine » (EPMNL)
- VU** la décision de la commission permanente du Conseil Régional de Lorraine n°12CP-579 du 27/04/2012
- VU** les statuts de l'Établissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine »
- VU** la décision du conseil d'administration de l'EPMNL n° 17CA-002 relative à la nomination du Directeur Général de l'EPMNL
- VU** le code des collectivités territoriales

ARTICLE 1 : D'autoriser le lancement de la consultation pour les contrats collectifs santé et prévoyance, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, sur la base :

Lot 1 : Contrat santé ; montant estimé : 100 000 € H.T/an

Lot 2 : Contrat prévoyance ; montant estimé : 80 000 € H.T/an

Durée : le marché serait conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2023

ARTICLE 2 : D'autoriser le Directeur Général à signer le marché correspondant après décision de la Commission d'appel d'offres et de relancer éventuellement une procédure de marché public en cas d'appel d'offres infructueux, en application des articles 25 et 30 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

ARTICLE 3 : Le Tribunal Administratif de Strasbourg est compétent pour connaître de tout litige relatif à l'application de la présente délibération

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général de l'Etablissement Public « *Aéroport Metz Nancy Lorraine* » est chargé de l'exécution de la présente décision.



LE PRESIDENT

Jean ROTTNER